

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

7 AVENUE MARCEAU BP 40241 58002 NEVERS CEDEX



nièvre
numérique

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2ème semestre 2016

01/07/2016 – 31/12/2016



SOMMAIRE

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

2ème semestre 2016

NUMERO DE DELIBERATION	INTITULE DE L'ACTE
2016-16	Rapport Annuel du Délégué - Année 2015
2016-17	Composition des membres de la Commission d'appel d'Offres (CAO)
2016-18	Composition de la Commission de Délégation de Service public (CDSP)

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°2016- 17 DU COMITE SYNDICAL
Rapport annuel du délégataire, année 2015



- ✦ Vu l'article L.1411-3 du CGCT stipulant que le délégataire produit chaque année, avant le 1^{er} juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service »,
- ✦ Vu l'article 40 de la convention de DSP précisant les obligations du délégataire en termes de production des différents documents décrivant l'activité du concessionnaire. Par ailleurs, l'annexe 21 de la convention de concession présente la structure type à respecter pour le rapport annuel,
- ✦ Vu l'avis favorable de la CCSPL réunie le 03/10/2016,
- ✦ Vu le rapport N°1 de Monsieur le Président du Syndicat.

Le comité syndical légalement convoqué le 3 novembre 2016 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 14 novembre 2016 à 17h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient Présents :

Fabien BAZIN
Guy HOURCABIE
Jean-François DUBOIS
Nathalie FOREST
Thierry FLANDIN

Alain BOURCIER
Guillaume MAILLARD
François DIOT
Christophe DAMBRINE
Mohamed LAGRIB

Étaient excusés : Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY, Mr Patrice JOLY, Mme Jocelyne GUERIN, Mr Daniel BOURGEOIS, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Isabelle BONNICEL, Mr Jean-Pierre DEVILLECHAISE, Mr Florent SAINTE-FARE-GARNOT, Mme Catherine ROBIN-CHAUVOT, Mr Alain HERTELOUP

M. Guy HOURCABIE est désigné secrétaire de séance.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Prend acte du rapport annuel 2015 du délégataire.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ont signé au registre les membres présents.

DELIBERATION
PUBLIEE LE

~~LE PRESIDENT
DU SYNDICAT MIXTE~~



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2016

- Par transmission au Contrôle de Légimité le 14/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°2016 - 18 DU COMITE SYNDICAL
Composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

- ✚ Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9 ;
- ✚ Vu les dispositions de l'article L 1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L 1411-5 II du même code,
- ✚ Vu les dispositions de l'article L.1411-5 II du code général des collectivités territoriales , prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, Président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- ✚ Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires
- ✚ Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relatifs aux marchés publics,
- ✚ Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.

Le comité syndical légalement convoqué le s'est réuni en séance publique à Nevers, le 14 Novembre 2016 à 14h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient Présents :

Fabien BAZIN
Guy HOURCABIE
Jean-François DUBOIS
Nathalie FOREST
Thierry FLANDIN

Alain BOURCIER
Guillaume MAILLARD
François DIOT
Christophe DAMBRINE
Mohamed LAGRIB

Étaient excusés : Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY, Mr Patrice JOLY, Mme Jocelyne GUERIN, Mr Daniel BOURGEOIS, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Isabelle BONNICEL, Mr Jean-Pierre DEVILLECHAISE, Mr Florent SAINTE-FARE-GARNOT, Mme Catherine ROBIN-CHAUVOT, Mr Alain HERTELOUP

M. Guy HOURCABIE est désigné secrétaire de séance.

L'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, puis le décret n°2016-360 du 25/03/2016 ont réformé les marchés publics et notamment la commission d'appel d'offres (CAO) à compter du 01/04/2016.

En effet à compter de cette date et conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), doit être mise en place une CAO dont la composition est celle de la commission prévue à l'article L.1411-5 II du CGCT, c'est-à-dire de la commission réunie dans le cadre des procédures d'attribution d'une délégation de service publique

La commission d'appel d'offres doit donc désormais se composer pour un établissement public comme suit :
De la personne habilitée à signer les marchés publics concernés, ou son représentant, président de la commission et de 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.
Dans tous les cas, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comité syndical décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

L'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une liste est représentée :

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER
- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY
-
- Membres suppléants :
- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 10

Suffrages exprimés : 10

Ainsi répartis :

La liste obtient 10 voix

Sont ainsi déclaré élus :

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER

- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY

Membres suppléants :

- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

Membres à voix consultatives :

- ↳ Le Payeur Départemental ou son représentant
- ↳ Le Directeur Départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

Pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le Syndicat mixte Nièvre Numérique, Président, de la commission d'appel d'offres à savoir Mr Fabien BAZIN.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- ✚ De retenir Pour faire partie avec la personne habilitée à signer les marchés passés par le Syndicat mixte Nièvre Numérique, Président, de la commission d'appel d'offres à savoir Mr Fabien les personnes suivantes :

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER
- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY

Membres suppléants :

- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

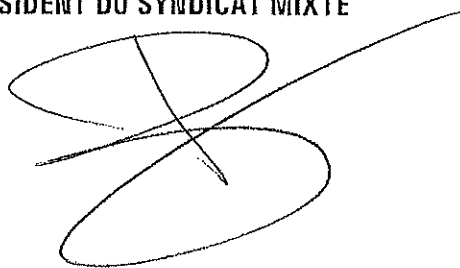
Membres à voix consultatives :

- ↳ Le Payeur Départemental ou son représentant
- ↳ Le Directeur Départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

ADOPTE :
 Nombre de voix pour : 10
 Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0
Ont signé au registre les membres présents.

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Acte certifié exécutoire

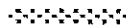


- Par publication ou notification le 14/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2016

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°2016 - 19 DU COMITE SYNDICAL
Composition de la Commission de délégation de Service Public (CDSP)



- Le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5721-1 à L 5721-9 ;
- Les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territorial relatif à la délégation de service public et notamment l'article L 1411-5 précisant la composition de la commission, et les articles D.1411-3 à D.1411-5 fixant les modalités de l'élection
- Vu les dispositions de l'article L.1411-5 II du code général des collectivités territoriales , prévoyant que pour un établissement public, la commission de délégation de service public est composée de l'autorité habilitée à signer le contrat de concession ou son représentant, Président et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relatifs aux marchés publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25/03/2016 relatif aux marchés publics.
- Les statuts du syndicat mixte et notamment l'article 14-2 ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires

Le comité syndical légalement convoqué le 03/11/2016 s'est réuni en séance publique à Nevers, le 14 Novembre 2016 à 14h00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient Présents :

Fabien BAZIN
Guy HOURCABIE
Jean-François DUBOIS
Nathalie FOREST
Thierry FLANDIN

Alain BOURCIER
Guillaume MAILLARD
François DIOT
Christophe DAMBRINE

Mohamed LAGRIB

Etaient excusés : Mme Vanessa LOUIS-SIDNEY, Mr Patrice JOLY, Mme Jocelyne GUERIN, Mr Daneil BOURGEOIS, Mme Blandine DELAPORTE, Mme Isabelle BONNICEL, Mr Jean-Pierre DEVILLECHAISE, Mr Florent SAINTE-FARE-GARNOT, Mme Catherine ROBIN-CHAUVOT, Mr Alain HERTELOUP

M. Guy HOURCABIE est désigné secrétaire de séance.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) a pour vocation de se prononcer sur les candidatures à une délégation de service public (DSP) mais intervient également pour tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant de la DSP supérieur à 5%.

L'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015, puis le décret n°2016-360 du 25/03/2016 ont réformé la composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) à compter du 01/04/2016.

En effet à compter de cette date et conformément aux dispositions des articles L.1414-1 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), doit être mise en place une CDSP dont la composition pour un établissement public doit être la suivante :

De la personne habilitée à signer la convention de délégation de service public, ou son représentant, président de la commission et de 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Dans tous les cas, il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comité syndical décide de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Il vous est proposé de désigner comme suit la liste des membres de la commission de délégation de service public

Une liste est représentée :

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER
- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY

• Membres suppléants :

- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants :

Suffrages exprimés :

Ainsi répartis :

La liste obtient 10 voix

Sont ainsi déclaré élus :

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER
- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY

• Membres suppléants :

- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

Pour faire partie avec la personne habilitée à signer les conventions de délégations de service public passés par le Syndicat mixte Nièvre Numérique, Président, de la Commission de Délégation de Service public (CDSP) à savoir Mr Fabien BAZIN.

Membres à voix consultatives :

- ↳ Le Payeur Départemental ou son représentant
- ↳ Le Directeur Départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Compte tenu de ces éléments, je vous propose :

- ✚ De désigner le Président de Nièvre Numérique en tant que président de droit ;
- ✚ De désigner 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants ;

Membres titulaires :

- Mr Guy HOURCABIE
- Mr Jean-François DUBOIS
- Mr Alain BOURCIER
- Mr Guillaume Maillard
- Mme Vanessa LOUIS SIDNEY

• Membres suppléants :

- Mr Thierry FLANDIN
- Mme Nathalie FOREST
- Mme Isabelle BONNICEL
- Mr Alain HERTELOUP
- Mr Mohamed LAGRIB

- ✚ De désigner le Payeur départemental ou son représentant et le Directeur départemental de la concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant comme membres à voix consultative.

ADOPTE :

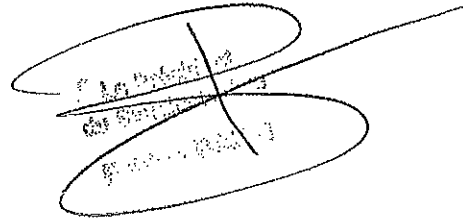
Nombre de voix pour : 10

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ont signé au registre les membres présents.

LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE



The image shows a handwritten signature in black ink, which is somewhat stylized and loops around itself. Below the signature is a circular official stamp. The text within the stamp is partially obscured by the signature but appears to include the name of the official and the name of the organization, 'LE SYNDICAT MIXTE'. The stamp also contains some smaller, less legible text, possibly a date or a reference number.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 14/11/2016

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2016